



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Morbihan



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 23/11/2023

Accès aux soins : Nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale Centre Morbihan, un collectif santé au service des patients

Ce jeudi 23 novembre 2023, la CPTS Centre Morbihan contractualise avec l'Assurance Maladie du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne afin de favoriser l'accès aux soins des 44 000 habitants du territoire.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé libéraux sur un territoire donné. Elles regroupent différents professionnels de santé aux compétences complémentaires autour d'un projet commun, permettant de répondre :

- aux besoins en soins de la population, que ce soit pour faciliter l'accès aux professionnels de santé ou pour améliorer les parcours de soins ;
- aux besoins des professionnels, en se fondant sur le collectif pour une pratique plus coordonnée au profit d'une offre de soins étoffée, pertinente et innovante quant à la prise en charge des patients.

Une CPTS répond à 5 enjeux majeurs pour les populations concernées :

- ❖ renforcer l'accès aux soins pour tous ;
- ❖ fluidifier le parcours de soins ;
- ❖ développer la prévention ;
- ❖ améliorer les conditions d'exercice des professionnels ;
- ❖ apporter une réponse sanitaire aux crises graves.

La CPTS Centre Morbihan : une équipe de professionnels de santé au service des patients

La CPTS Centre Morbihan couvre un territoire de **44 000 habitants sur 20 communes**.

250 professionnels de santé sont concernés.

Il s'agit de la 4^{ème} CPTS constituée du Morbihan, après celle d'Auray, de Presqu'Îles en Mer et du Pays de Vannes.

Elle intervient sur 4 Communautés de communes :

- Centre Morbihan Communauté (12 communes) ;
- Baud Communauté (5 communes) ;
- Pontivy Communauté (2 communes) ;
- Ploërmel Communauté (1 commune).



Une équipe pluridisciplinaire et impliquée

L'exercice coordonné était déjà bien implanté sur le territoire avant même que l'idée de CPTS ne fasse son chemin. En effet, une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) existe déjà depuis 5 ans à Régigny et une seconde, la MSP des Trois Rivières, a été créée en juin 2023. Une équipe de soins primaires (ESP) Blavel Santé et de nombreux cabinets de groupe sont également présents. En outre, depuis 17 ans, les professionnels du secteur se sont organisés, via la Maison Médicale de Garde, pour assurer une permanence des soins. Cette forte collaboration a donc tout naturellement conduit à ce projet de CPTS.

Après plusieurs échanges avec l'Assurance Maladie du Morbihan, l'équipe de la MSP de Régigny propose aux professionnels de santé du territoire une réunion d'information en février 2023. Le succès est au rendez-vous.

Une 2nde réunion permet de valider la composition de l'équipe projet et les thématiques de la lettre d'intention. Une vraie dynamique se met en place avec l'envie de travailler main dans la main.

Le 28 avril, la lettre d'intention est adressée à l'ARS Bretagne et à l'Assurance Maladie du Morbihan. Celle-ci est validée le 15 juin, jour de la signature de la convention de financement avec l'ARS.

De mai à juillet, plus de 60 professionnels participent à la rédaction du projet de santé. Validé à l'unanimité par les adhérents lors d'une Assemblée Générale en septembre, il est envoyé pour une présentation le 9 novembre 2023 en Commission régionale CPTS.

La CPTS Centre Morbihan compte déjà plus de 80 adhérents.

Les objectifs poursuivis par cette équipe pluridisciplinaire sont les suivants :

- ↗ Fédérer tous les acteurs du territoire ;
- ↗ Coordonner les professionnels ;
- ↗ Répondre aux besoins de la population ;
- ↗ Fluidifier les parcours de soins ;
- ↗ Mener des actions de prévention ;
- ↗ Créer du lien entre les acteurs de santé.

Les acteurs de santé soutiennent et accompagnent le développement des modes d'exercice coordonné

La signature de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) vise à apporter un soutien financier à la CPTS, pouvant aller **jusqu'à 382 500 €** la première année **de la part de l'Assurance Maladie du Morbihan et de l'ARS Bretagne, afin de structurer et mener ses actions**. Sur cette enveloppe, 60 000 € sont dévolus à l'organisation de la CPTS.

Ce soutien financier valorise le travail effectué en termes de coordination entre professionnels de santé et de réponses organisationnelles aux besoins spécifiques de la population du territoire.

Il s'articule autour de deux volets :

1. un premier volet pour contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle (fonction de coordination, etc.) ;
2. un second volet pour rémunérer les missions conduites (financement des moyens déployés pour la réalisation des missions, temps dédié par les professionnels, acquisition d'outils numériques de coordination... et financement en fonction des objectifs atteints).

Si la CPTS bénéficie d'un soutien financier, les solutions concrètes restent à la main des professionnels concernés : ils sont en effet les mieux placés pour identifier et mettre en place les solutions adaptées au niveau de leur territoire.

Le contrat peut évoluer en même temps que la CPTS. Il est construit afin de répondre aux spécificités locales. Le contenu précis des missions, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats font tous l'objet de temps d'échange spécifiques.

La CPTS, l'ARS et la CPAM échangeront tous les trimestres sur l'avancée des projets.

Quels avantages pour la population ? Des parcours de soins et des axes de prévention adaptés aux besoins du territoire

Aujourd'hui, ce contrat tripartite entre les professionnels impliqués, l'ARS et l'Assurance Maladie va permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Selon le diagnostic territorial et les missions dévolues à une CPTS, le collectif a retenu les thématiques et actions suivantes :

1. Améliorer l'accès aux soins :
 - a. en favorisant l'**accès à un médecin traitant** ;
 - b. en facilitant l'accès à une **consultation dans les 48h**.
2. Déployer des parcours de soin :

- a. **le parcours lien ville-hôpital**, en améliorant l'anticipation pour les sorties d'hospitalisation et en optimisant la transmission des informations ;
 - b. **le parcours plaies chroniques**, en favorisant l'interconnaissance des acteurs et en développant des protocoles de soin ;
 - c. **le parcours des personnes âgées**, en communiquant sur les ressources du territoire auprès des professionnels comme des patients et des aidants de façon à installer une dynamique de coordination.
3. Mener des actions de prévention :
- a. **à destination des personnes âgées** afin de sensibiliser les professionnels à la prise en charge de la personne âgée et mener des actions de prévention ;
 - b. **sur les risques cardiovasculaires** en favorisant l'interconnaissance des professionnels et en menant des actions afin de prévenir les risques cardiovasculaires ;
 - c. **sur les troubles du neurodéveloppement (TND)** afin de favoriser un développement harmonieux de l'enfant et sensibiliser les professionnels du territoire aux signes d'alerte ;
 - d. **sur les cancers et leur dépistage** en menant des actions de prévention et de dépistage des cancers ;
 - e. **sur les addictions et la santé mentale** en améliorant la lisibilité des actions de prévention en santé mentale, et en sensibilisant les professionnels de santé libéraux aux comportements à risque pour mieux accompagner les usagers.
4. Anticiper les crises sanitaires.
5. Améliorer la qualité et la pertinence des soins en analysant les retours d'expérience.
6. Accompagner les professionnels de santé :
- a. en rendant le **territoire attractif** ;
 - b. en investissant dans la **formation** ;
 - c. par l'**interconnaissance**.

Contacts presse :

. CPTS Centre Morbihan

Lucie BOUSSEAUD - Coordinatrice
coordination.cptscentremorbihan@gmail.com
07 49 91 43 80

. Assurance Maladie du Morbihan

Marie GRAVE – Responsable communication
marie.grave@assurance-maladie.fr
Tél. : 02 90 79 81 44 / 06 84 80 32 66

Carole LE TALLEC – Chargée de la communication externe et web
carole.le-tallec@assurance-maladie.fr
Tél : 02 90 79 83 68

. Agence régionale de santé Bretagne

Aurélien ROBERT – Chargé de communication
aurelien.robert@ars.sante.fr
Tél. : 02 22 06 72 64